



Convention de partenariat 2025-2026

Entre d'une part,

Dijon métropole, représentée par son Président, dûment habilité par délibération du Conseil Métropolitain du 30 janvier 2025, ci-après désignée « Dijon Métropole »,
et

L'Ecole des Métiers Dijon Métropole, SIRET 328 860 101 00042, représentée par Xavier MIREPOIX, agissant en qualité de Président, et ayant son siège social 1 chemin de la Noue à Longvic.

(ci-après dénommées collectivement « les Parties »).

IL EST CONVENU ce qui suit :

Préambule :

Les Parties souhaitent collaborer pour la réalisation d'un projet concernant la construction au sein du campus de l'EDM, d'un bâtiment d'enseignement de 2 200 m² dédié à l'apprentissage. Il permettra de répondre à l'accroissement d'apprentis accueillis et formés à l'Ecole des métiers, au regard des besoins de recrutement des entreprises, dans les métiers de l'artisanat principalement. Ce bâtiment sera remarquable dans sa conception par l'utilisation de matériaux biosourcés (construction paille, ossature bois, éclairage Led, récupérateur d'eau, panneaux photovoltaïques, ...). Il soutiendra la croissance locale, en faisant appel à des entreprises du territoire pour sa construction.

Les Parties conviennent des termes et modalités suivants pour le financement et la mise en œuvre de ce projet.

Article 1 : Objet de la Convention

Cette convention a pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de la mise en œuvre du projet – construction d'un bâtiment d'enseignement dédié à l'apprentissage - et de formaliser les modalités de financement, notamment les appels de fonds nécessaires à sa réalisation.

Article 2 : Rôles et responsabilités des Parties

Chaque Partie s'engage à :

- Dijon métropole : fournir un co-financement au projet pour permettre sa réalisation
- EDM : Réaliser le projet selon le calendrier convenu (cf. Annexe 1 : Planning prévisionnel).

Article 3 : Modalités de financement et d'appels de fonds

1. Montant total de l'investissement

Le coût total du projet est estimé à 8 M€. Les Parties s'engagent à contribuer selon les montants indiqués en annexe (cf. Annexe 2 : Plan de financement).

2. Répartition des contributions

Les Parties conviennent de répartir le financement du projet de la manière suivante :

- 6 % DIJON METROPOLE soit 500 000 euros
- 70 % ECOLE DES METIERS DIJON METROPOLE (fonds propres et emprunts)

3. Appels de fonds

Pour l'année 2025, Dijon métropole versera à l'Ecole des Métiers une subvention d'investissement de 500 000 €. L'appel de fonds sera effectué en deux phases :

- 1er appel de fonds : 50 % de la somme globale, soit 250 000 €, par la formalisation de la demande écrite adressée à Dijon métropole - mars 2025
- 2ème appel de fonds : 50 % de la somme globale, soit 250 000 €, à réception de tous justificatifs (factures etc.) attestant que 4 millions d'euros TTC ont été mandatés - décembre 2025

4. Rapports financiers et justificatifs

Un rapport financier détaillé devra être fourni par le gestionnaire du projet, incluant les dépenses engagées et leur conformité avec le budget avant la fin de l'année 2025

Article 4 : Suivi et gouvernance du projet

Les Parties conviennent de se réunir une fois au cours du 1er semestre 2025 pour évaluer l'avancement du projet et examiner les rapports financiers que l'EDM s'engage à fournir spontanément ou à la demande de Dijon métropole.

Article 5 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à maintenir la confidentialité de toutes les informations échangées dans le cadre de cette convention, sauf en cas de nécessité légale de divulgation.

Article 6 : Durée

La présente convention est conclue pour la durée correspondant à la durée de l'ensemble des travaux selon le calendrier prévisionnel annexé, à compter de la date de sa notification dès signature.

Article 7 : Sanction

En cas d'inexécution ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Ecole sans l'accord écrit de Dijon métropole, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Ecole et avoir entendu ses représentants.

Fait à Dijon, le
En deux exemplaires originaux.

Pour DIJON METROPOLE,
Le Président,

Pour l'Ecole des Métiers Dijon Métropole,
Le Président

François REBSAMEN

Xavier MIREPOIX

Annexes :

- **Annexe 1** : Planning prévisionnel
- **Annexe 2** : Plan de financement

CALENDRIER PREVISIONNEL – Construction d'un bâtiment d'enseignement à LONGVIC

Notification des marchés	Mer 26/02/25	Mer 26/02/25
TRAVAUX	Jeu 27/02/25	Lun 28/09/26
Préparation de chantier	Jeu 27/02/25	Mer 09/04/25
<u>Déclaration ouverture chantier</u>	Mer 09/04/25	Mer 09/04/25
<u>Phase 1 PARKING et DEMOLITION C2</u>	Lun 14/04/25	Ven 30/05/25
RECEPTION PARKING	Jeu 22/05/25	Jeu 22/05/25
<u>Phase 2 ECOLE</u>	Mer 02/04/25	Jeu 11/06/26
<u>OPR</u>	Jeu 14/05/26	Mer 10/06/26
<u>Commission de sécurité</u>	Jeu 11/06/26	Jeu 11/06/26
<u>RECEPTION BATIMENT ECOLE</u>	Ven 12/06/26	Ven 12/06/26
Agencements Intérieurs MOA	Lun 15/06/26	Ven 26/06/26
Déménagement dans nouveau bâtiment	Lun 29/06/26	Ven 10/07/26
<u>Phase 3</u>	Lun 13/07/26	Ven 25/09/26
<u>RECEPTION DEMOLITION C1</u>	Lun 28/09/26	Lun 28/09/26

ANNEXE 2 : PLAN DE FINANCEMENT

BUDGET PREVISIONNEL

NOUVEAU BATIMENT D'ENSEIGNEMENT - ECOLE DES METIERS DIJON METROPOLE

PROJET : Financement Construction C1-C2	Montage financier	Partenaires financiers	Remarque
Budget travaux Construction C1-C2	8 000 000,00 €		Début des travaux 1725 5% d'augmentation provisionnée dans les 8 000 000 €
Budget équipement matériel C1-C2	500 000,00 €		Equipement salle de cours et salle immersive I-tech
Financement accordé Région		2 000 000,00 €	Subvention accordée par la région en juillet 2024
Financement Dijon Métropole		500 000,00 €	DIJON METROPOLE
Financement banque populaire emprunt (taux 3,50%)		1 500 000,00 €	Emprunt sur 15 ans (rbt annuel 104 393€)
Financement crédit agricole emprunt (taux 3,50%)		1 500 000,00 €	Emprunt sur 15 ans (rbt annuel 104 393€)
Total	8 500 000,00 €	5 500 000,00 €	

Auto financement Ecole des métiers Dijon Métropole	3 000 000,00 €	Financement sur nos fonds propres à partir de début 2025
--	----------------	--

nov-24

20/11/2024